

RECYCLAGE CAH MENTIONS A ET B



ECOLE NATIONALE DES SCAPHANDRIERS



BUREAU
VERITAS
de soudeur



NATIONALE DES SCAPHANDRIERS – 1096 Boulevard de la mer – 83600 FREJUS

Tél. +33 (0)4 94 54 01 01 – info@ens-france.com – www.ens-france.com

OBJECTIF DE LA FORMATION

Travailler en sécurité pour effectuer tous types de travaux ou d'interventions subaquatiques avec le « Certificat d'Aptitude à l'Hyperbarie Mention A ou B ».

PUBLIC CONCERNE ET PREREQUIS

- Salariés et travailleurs indépendants réalisant des travaux hyperbares sur un chantier de génie civil, exposant au risque hyperbare.
- Etre à jour de sa visite médicale hyperbare.

DUREES DU RECYCLAGE DU CERTIFICAT D'APTITUDE A L'HYPERBARIE

Obligatoire tous les 5 ans	Option facultative
Recyclage	Préparation + Recyclage
7 h (1 jour) 780 €	14 h (2 jours) 1 280€
Les anciens stagiaires de l'ENS (Mentions A, B ou Titre pro.) bénéficient d'une remise, soit 580 € pour le recyclage et 1080 € pour l'option « Préparation + Recyclage »	

CERTIFICATS DELIVRES

1. Certificat d'Aptitude à l'Hyperbarie Mention A, classe II avec la reconnaissance IMCA
2. Certificat d'Aptitude à l'Hyperbarie Mention B, classe 0, I ou II

COMPETENCES VISEES ET CONTENU

- Maîtriser les bases théoriques liées au risque hyperbare
- Intégrer le risque hyperbare dans la démarche générale de prévention des risques professionnels
- Organiser et réaliser des opérations hyperbares en sécurité

NB : Le contenu de formation est conforme à l'arrêté formation du 12 décembre 2016

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

Les formateurs articulent le dispositif autour d'apports didactiques et d'études de cas, de mises en situations professionnelles en milieu naturel et sur plateaux techniques.

DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION

Le contenu du dispositif d'évaluation est communiqué au premier jour de formation.

Positionnement en entrée de formation (tour de table). L'évaluation des acquis a pour objet de vérifier l'aptitude du candidat à mettre en œuvre les mesures de sécurité relatives à l'exposition hyperbare. L'évaluation des acquis se compose :

1. D'une évaluation des connaissances théoriques ;
2. D'une évaluation sur les savoir-faire, savoir-être et pratiques professionnelles acquis lors d'une mise en situation professionnelle.

En cas de réussite aux épreuves d'évaluation, un Certificat d'Aptitude à l'Hyperbarie est délivré.

En cas d'échec, le candidat peut se représenter aux épreuves auxquelles il a échoué.

DATES DES SESSIONS

Les sessions peuvent être organisées à une date choisie par le client pour un groupe de 4 participants au minimum, en semaine ou en week-end.

Les dates des formations sont publiées sur le site de l'école : www.ens-france.com